

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 10 février 2025

Nombre de conseillers : Le dix février deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Éric BOUCLY, M. Luc DUCLOS, M. André MARCHAIS, Mme Charlène GRIFFON, Mme Cécile MAIRAND (arrivée à 19h00)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. André MARCHAIS

Convocation envoyée le 4 février 2025

Convocation affichée le 4 février 2025

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2025.

Décisions du conseil municipal :

Projets :

D2025 – Avis du projet de renouvellement des éoliennes

D2025 – Convention de servitudes pour le projet éolien

Ressources humaines :

D2025 – Modification du tableau des effectifs

Divers

D2025 – Attribution d'un numéro d'habitation à Azay

Finances

D2025 – Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine

D2025 – Demande de subvention pour un voyage scolaire des collégiens.

D2025 – Demande de subvention au département au titre des amendes de police reçu en 2024.

Débat d'orientation budgétaire : présentation des éléments comptables 2024 et prévisions budgétaires 2025

Questions diverses :

- Route du frêne à Azay : maintien ou non du sens interdit

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 janvier 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

D2025-06 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} mars 2025.

D2025-07 – Attribution d'un numéro à Azay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le n°1 impasse des Quatre Fontaines à la parcelle cadastrée A1256.

D2025-08 – Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine

Le devis de l'entreprise Chasserieau est de 2 653.36 € TTC pose comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer cette dépense d'investissement sur le budget 2025.

D2025-09 – Attribution d'une subvention pour un voyage scolaire du collège

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention de 20 €/ jour et par enfant habitant la commune de Saint-Crépin au foyer socio-éducatif du collège Marcel Pagnol pour le voyage scolaire « A la découverte de la culture basque espagnole ».

D2025-10 : Demande de subvention auprès du département pour la répartition 2025 du produit des amendes de police 2024.

Le coût du devis de SDV17 étant de 837.30 € HT, la subvention demandée est de 418.65 €, soit 50% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du département au titre de la répartition 2025 du produit des amendes de police perçu en 2024.

Messieurs Denis GORRON et Freddy VINET étant concernés par le projet des éoliennes se retirent de la salle pour les deux délibérations concernant le sujet du renouvellement du parc.

D2025-11 – Avis du projet de renouvellement des éoliennes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 5 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 3 abstentions :

➤ **DONNE** un avis FAVORABLE au projet de renouvellement du parc éolien de Saint-Crépin porté par la société SFE parc éolien de Saint-Crépin présidée par la société ENGIE GREEN France.

D2025-12 – Promesse unilatérale avant signature de convention de servitudes pour le projet éolien

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DONNE** un avis favorable pour que la commune s'engage dans une constitution de servitudes de surplomb, accès, passage de câble, non aedificandi sur l'ensemble des chemins ruraux desservant le futur parc éolien renouvelé et qui seront identifiés lors de la levée d'option.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 24 mars 2025.

La séance est levée à 20h10.

Signatures des délibérations du conseil municipal du
10 février 2025

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	14/02/2025
Matthieu CADOT, maire	
André MARCHAIS – secrétaire de séance	